

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01165 Numéro SIREN : 794 100 339 Nom ou dénomination : 2 ROUVRAY AUDIT ET CONSEIL
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2021 sous le numéro de dépôt 14835

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	11 689	4 427	7 262	3 518	3 745	106.45
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	755 336		755 336	755 336		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières						
	Total II	767 025	4 427	762 598	758 854	3 745	0.49
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	18 372		18 372	14 040	4 332	30.85
	Autres créances	14 821		14 821	2 511	12 311	490.32
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	119 017		119 017	121 060	2 043	1.69
	Charges constatées d'avance (3)	1 325		1 325	1 907	582	30.52
	Total III	153 536		153 536	139 518	14 018	10.05
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
Comptes de Régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	920 561	4 427	916 134	898 372	17 763	1.98

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2019 12		Exercice N-1 30/09/2018 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 330 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	330 000		15 000		315 000	NS
	Réserves						
	Réserve légale	1 500		1 500			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	1 571		271 480		269 909	99.42
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	146 490		45 091		101 399	224.88
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées	21 936		21 936			
	Total I	501 497		355 007		146 490	41.26
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
DETTE (1)	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
Comptes de Régularisation	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	313 522		388 083		74 561	19.21
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	37 345		11 605		25 741	221.81
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 962				1 962	
	Dettes fiscales et sociales	61 808		143 677		81 869	56.98
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	414 637		543 365		128 727	23.69
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	916 134		898 372		17 763	1.98

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

414 637 543 365

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	409 311	10 310	419 621	403 046		16 575	4.11
Chiffre d'affaires NET	409 311	10 310	419 621	403 046		16 575	4.11
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			419 621	403 046		16 575	4.11
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			300		300		
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			240	566	326	57.56	
Autres achats et charges externes *			47 589	50 520	2 931	5.80	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 591	1 943	3 534	181.90	
Salaires et traitements			214 000	183 500	30 500	16.62	
Charges sociales			106 909	100 446	6 463	6.43	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 383	1 679	704	41.93	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			11 279	162	11 117	NS	
Total des Charges d'exploitation (II)			384 292	334 931	49 361	14.74	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			35 328	68 114	32 786	48.13	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2019	12	30/09/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)		122 960			122 960	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		122 960			122 960	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		7 045	8 513		1 468	17.24
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		7 045	8 513		1 468	17.24
2. Résultat financier (V-VI)		115 915	8 513		124 428	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		151 243	59 601		91 642	153.76
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			46		46	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII			46		46	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		45			45	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			4 348		4 348	100.00
Total VIII		45	4 348		4 303	98.97
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		45	4 302		4 257	98.95
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		4 708	10 208		5 500	53.88
Total des produits (I+III+V+VII)		542 581	403 092		139 489	34.60
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		396 091	358 001		38 090	10.64
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		146 490	45 091		101 399	224.88

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

2ROUVRAY AUDIT ET CONSEIL

Société À Responsabilité Limitée au capital de 330 000.00

Siège social : 26 AVENUE DE LA BELLE GABRIELLE

94130 NOGENT SUR MARNE

794 100 339 RCS CRETEIL

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Le vingt novembre, à dix-huit heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|-----------|
| - Monsieur CHRISTOPHE DE ROUVRAY, propriétaire de | 750 parts |
| - Madame MYRIAM DE ROUVRAY, propriétaire de | 750 parts |

soit un total de

1 500 parts

sur les mille cinq cents (1 500) parts composant le capital social.

Monsieur CHRISTOPHE DE ROUVRAY préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2019,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019,
- Quitus à la gérance,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,

 **NE**

- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2019, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Aucun dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été réalisée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019, s'élevant à 146 490.05 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 146 490.05 €
- Une somme de 36 000.00, € distribuée aux associés à titre de dividendes,
- Une somme de 110 490.05 affectée, au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

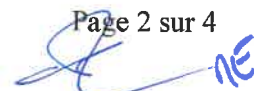
L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre Monsieur CHRISTOPHE DE ROUVRAY, Madame MYRIAM DE ROUVRAY et la société, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants.



CINQUIÈME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale décide de ratifier la rémunération allouée au cours de l'exercice à Monsieur Christophe de Rouvray, gérant, pour un montant de 152 750 Euros, incluant le versement d'une prime de 32 500 € provisionnée dans les comptes de l'exercice clos au 30/09/2018.

Enfin, l'assemblée générale approuve également la prise en charge par la société des charges sociales personnelles obligatoires et facultatives du gérant, ainsi que le remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale décide de ratifier la rémunération allouée au cours de l'exercice à Madame Myriam de Rouvray, gérante, pour un montant de 96 250 Euros, incluant le versement d'une prime de 32 500 € provisionnée dans les comptes de l'exercice clos au 30/09/2018.

Enfin, l'assemblée générale approuve également la prise en charge par la société des charges sociales personnelles obligatoires et facultatives du gérant, ainsi que le remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale approuve le versement sur l'exercice 2020 de la prime exceptionnelle allouée à monsieur de Rouvray Christophe, prévue par l'assemblée générale du 28/06/2018, pour un montant de 15 000 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale approuve le versement sur l'exercice 2020 de la prime exceptionnelle allouée à madame de Rouvray Myriam, prévue par l'assemblée générale du 28/06/2018, pour un montant de 15 000 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le gérant :

CHRISTOPHE DE ROUVRAY



MYRIAM DE ROUVRAY



**DIVIDENDES SUR COMPTES CLOS AU 30/09/19
VERSES EN 2019**

Montant des dividendes	36 000
Capital	330 000
Forme société	SARL / SELARL
Nb parts	1500

A saisir

TNS
Salarié
Société

Contrôle exhaustivité associés OK

Associés / Actionnaires	nb parts / actions	Div Bruts par associés	Statut social bénéficiaire	C/CA moyen si TNS	Part Capital	Part div soutmise RSI (CSG CRDS 9,7% (CSG CRDS 17,2%))	Part div R. patrimoine (CSG CRDS 17,2%)	C.S.G. 9,20%	C.R.D.S. 0,50%	Prélèvement de solidarité 7,50%	Total des Prells 17,20%	Prélèvement Non Libérat 12,8%	Total des Prells	Div Nets à Verser
CdR	750	18 000,00	TNS	15 000,00	165 000,00	-	18 000,00	1 656,00	90,00	1 350,00	3 096,00	2 304,00	5 400,00	12 600,00
MaR	750	18 000,00	TNS	15 000,00	165 000,00	-	18 000,00	1 656,00	90,00	1 350,00	3 096,00	2 304,00	5 400,00	12 600,00
		-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 500	36 000,00			330 000,00	-	36 000,00	3 312,00	180,00	2 700,00	6 192,00	4 608,00	10 800,00	25 200,00

	BASE	Impôt
EA	36 000,00	4 608,00
QG	36 000,00	3 312,00
QH	36 000,00	2 700,00
AAC	36 000,00	180,00
OR1		10 800,00

	CdR	MdR	0	0	0	TOTAL

2DC	18 000,00	18 000,00	-	-	-	36 000,00
2CG	-	-	-	-	-	-
2BH	18 000,00	18 000,00	-	-	-	36 000,00
2CK	2 304,00	2 304,00	-	-	-	4 608,00

	-	OK
Contrôle		